

11 déc 2025 -09:17

Comment se protéger contre les cambriolages ?

Bruxelles, 11 décembre 25 - En 2024, la police fédérale a recensé 37.551 cambriolages dans les habitations. Tout le monde peut en être victime, et le risque augmente durant la période hivernale. Pourtant, quelques gestes simples peuvent réduire considérablement ce danger.



Les objets les plus prisés par les cambrioleurs sont les bijoux, l'argent liquide et appareils électroniques. Un cambrioleur abandonne généralement après 3 minutes si la tentative d'effraction s'avère trop compliquée. Voici les recommandations du Service public fédéral Intérieur pour renforcer votre sécurité :

1. Soyez vigilants

- Signalez immédiatement à la police toute situation suspecte dans votre quartier via le numéro d'urgence 112 (ou 101).
- Informez votre commune ou votre zone de police en cas d'absence prolongée. Certaines proposent de surveiller votre habitation ou la visite d'un conseiller en prévention vol.
- Si votre boîte aux lettres a été fracturée, soyez attentif aux fausses factures dans les jours qui suivent.
- Rejoignez le Partenariat local de Prévention (PLP) de votre quartier pour rester informé et solidaire.
- Sauvegardez un inventaire de vos objets de valeur (photos, numéros de série, factures).

2. Sécurisez votre habitation

- Verrouillez systématiquement portes, fenêtres et volets, même pour une courte absence.
- Rangez vos objets de valeur hors de vue des passants.
- Simulez une présence continue : programmez l'éclairage, laissez une radio allumée, demandez à un voisin de vider votre boîte aux lettres et évitez d'annoncer votre absence sur les réseaux sociaux.
- Renforcez la sécurité du bâtiment : installez des serrures avec cylindre de sécurité, des poignées verrouillables et du verre feuilleté.
- Ne laissez jamais d'outils ou d'échelles à l'extérieur.
- Equipez-vous d'un système d'alarme, déclarez-le à la police et assurez son entretien.



- Protégez vos appareils connectés : effectuez les mises à jour, utilisez des mots de passe robustes et activez les mesures de sécurité recommandées.

3. En cas d'intrusion

- appelez immédiatement la police 112 (ou 101).
- Ne touchez à rien pour préserver les traces.
- Bloquez vos cartes bancaires et appareils électroniques.
- Dressez la liste des objets volés et contactez votre compagnie d'assurance.

4. Après un cambriolage

Etre victime d'un cambriolage peut provoquer un choc ou des angoisses. Ne restez pas seul : contactez le service d'aide aux victimes de votre région.

Pour vous protéger contre tout type de vol et de fraude, consultez les conseils de prévention du SPF Intérieur.

SPF Intérieur - Direction générale Sécurité et Prévention
Rue du Commerce 96
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 33 24
<https://www.besafe.be>

Komlan Toulassi-Mensah
Responsable de la communication (FR)
+32 473 85 07 34
komlan.toulassimensah@ibz.be

Magalie Smet
Responsable de la communication (NL)
+32 478 10 51 37
magalie.smet@ibz.be